

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Chômage : aides à la reprise d'activité

Pour faciliter son insertion professionnelle, un demandeur d'emploi peut, sous certaines conditions, bénéficier d'aides à la reprise d'activité attribuées par France Travail (anciennement Pôle emploi). Ce dossier ne détaille pas les règles spécifiques relatives à Mayotte.

- [Allocation de solidarité spécifique \(ASS\)](#)
- [Aide à la garde d'enfants](#)
- [Aide à la mobilité, bon de transport et de réservation SNCF](#)
- [Aide au permis de conduire B](#)

**Questions –
Réponses**

- [Quelles sont les aides à la reprise d'emploi versées par France Travail \(anciennement Pôle emploi\) ?](#)
- [Peut-on encore demander l'allocation équivalent retraite \(AER\) ?](#)
- [Peut-on encore demander la prime forfaitaire mensuelle d'activité ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi \(ARE\)](#)
- [Chômage : aides à la formation](#)
- [Chômage : aides à la création ou la reprise d'entreprise](#)

Comment faire si...

Je recherche un emploi

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00